



Consultation publique
15 avril 2014

**INDUSTRIE DU TAXI DE MONTRÉAL :
SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS
ET DES USAGERS**



⊙ Dans le cadre de cette présentation nous aborderons :

- Le Bureau du taxi de Montréal (BTM)
- Le portrait de l'industrie du taxi de Montréal
- La sécurité des chauffeurs
- La sécurité des usagers
- Le rayonnement de l'industrie du taxi
- Les propositions du BTM
- Le financement des mesures proposées



Le Bureau du taxi de Montréal

La mission

- Le Bureau a pour mission :
 - De développer l'industrie du transport par taxi
 - D'offrir des services à l'industrie du taxi
 - D'encadrer et d'améliorer le service offert par l'industrie
 - D'améliorer la sécurité des chauffeurs et des usagers
 - D'accroître les compétences des chauffeurs
 - De plus, le Bureau a la responsabilité d'exercer, à la demande de la Ville, toutes compétences que la Ville lui délègue

Le mandat

- ◉ Afin de réaliser son mandat le Bureau du taxi doit :
 - Voir à l'application de la Loi et des règlements applicables
 - Loi concernant les services de transport par taxi (L.R.Q., c. S-6.01)
 - Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) de la Ville de Montréal
 - Offrir des services de guichet unique permettant aux intervenants de l'industrie d'effectuer le renouvellement de leurs permis et les transferts des véhicules
 - Assurer la concertation auprès des différents acteurs de l'industrie

Du Bureau du taxi et du remorquage au BTM : Quelques éléments du chemin parcouru

- 1987 Création du Bureau du taxi
- 1993 Mise en place de la formation de base obligatoire des nouveaux chauffeurs
- 1994 Programme d'inspection obligatoire des véhicules de taxi
- 2004 Introduction de l'âge minimum/maximum des véhicules pour la mise en service et le retrait des véhicules
- 2006 Projet pilote : Implantation des taxis accessibles
- 2009 Gestion du concours Dorval , tirage des permis desservant l'aéroport, assurant une plus grande équité pour les propriétaires de taxi
- 2010 Adoption d'un nouveau règlement prévoyant le déploiement d'une nouvelle image distinctive pour les taxis incluant la publicité

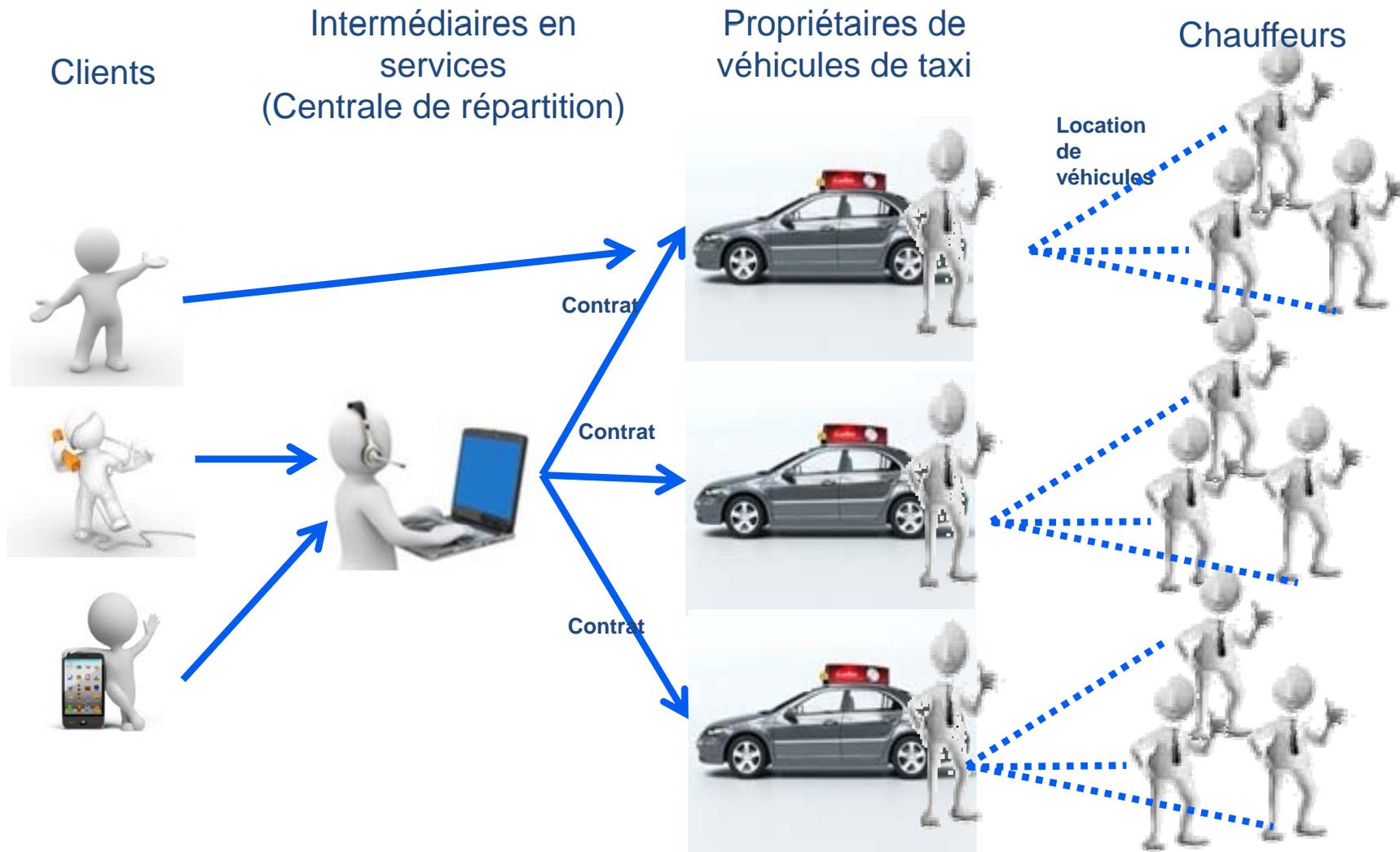
Du Bureau du taxi et du remorquage au BTM : Quelques éléments du chemin parcouru (suite)

- 2011 Réponses du comité exécutif aux recommandations de la Commission publique sur l'industrie du taxi de 2010, de revoir la gouvernance et la structure du Bureau du taxi, alors sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- 2012 Mise en place du programme de formation continue pour les chauffeurs
- 2013 Organisation de la société paramunicipale du taxi de Montréal
- 2014 Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) entre officiellement en opération le 1^{er} janvier 2014, répondant ainsi aux quatre premières recommandations de la commission de 2010

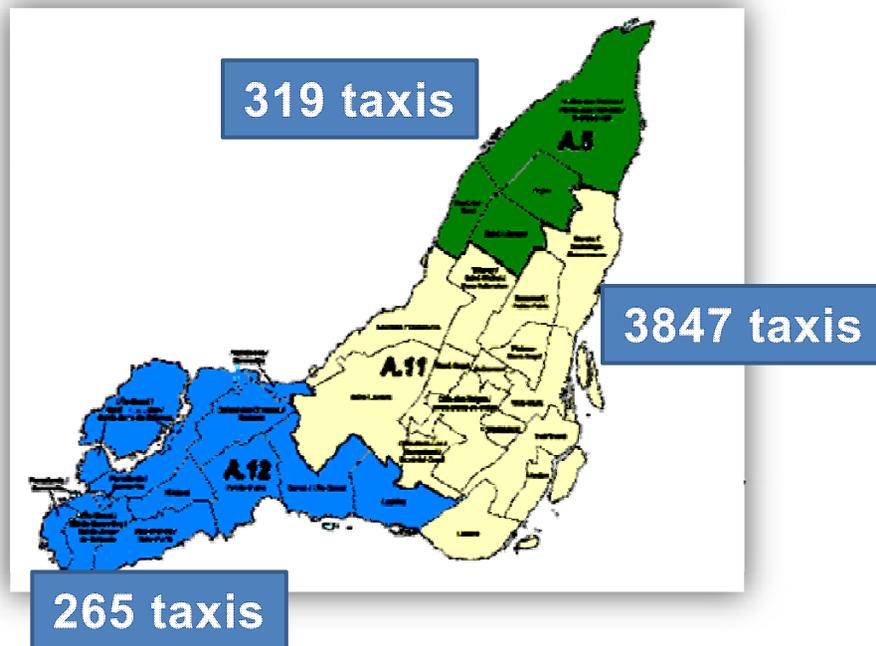


Le portrait de l'industrie

L'industrie du taxi est composée de propriétaires de taxi, de chauffeurs et d'intermédiaires en services (centrales de répartition d'appels)



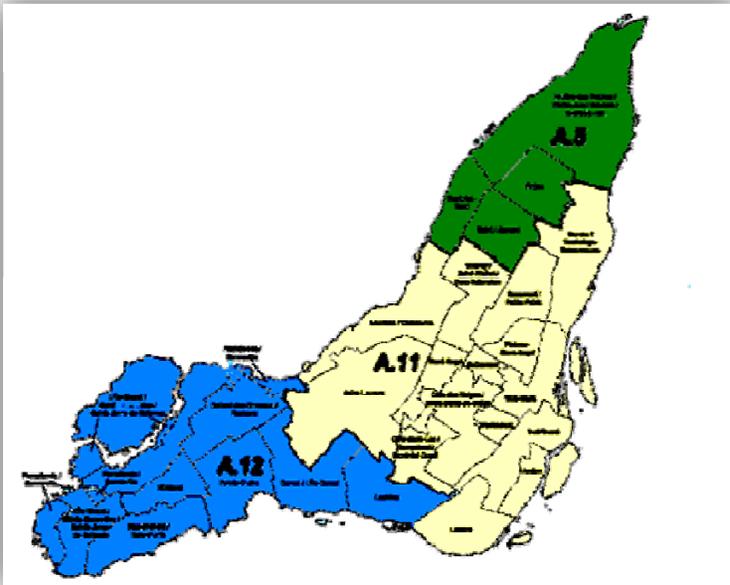
L'industrie du taxi à Montréal



- *Un territoire divisé en trois territoires (agglomérations de taxi): 4 431 taxis*
- *196 permis de taxi restreints*
- *4085 propriétaires de permis de taxi*
- *11 625 emplois de chauffeurs dont 113 femmes*
- *+ de 37 millions de courses par année (plan de transport 2008)*

L'industrie de la limousine est composée de propriétaires et de chauffeurs, détenteurs de permis

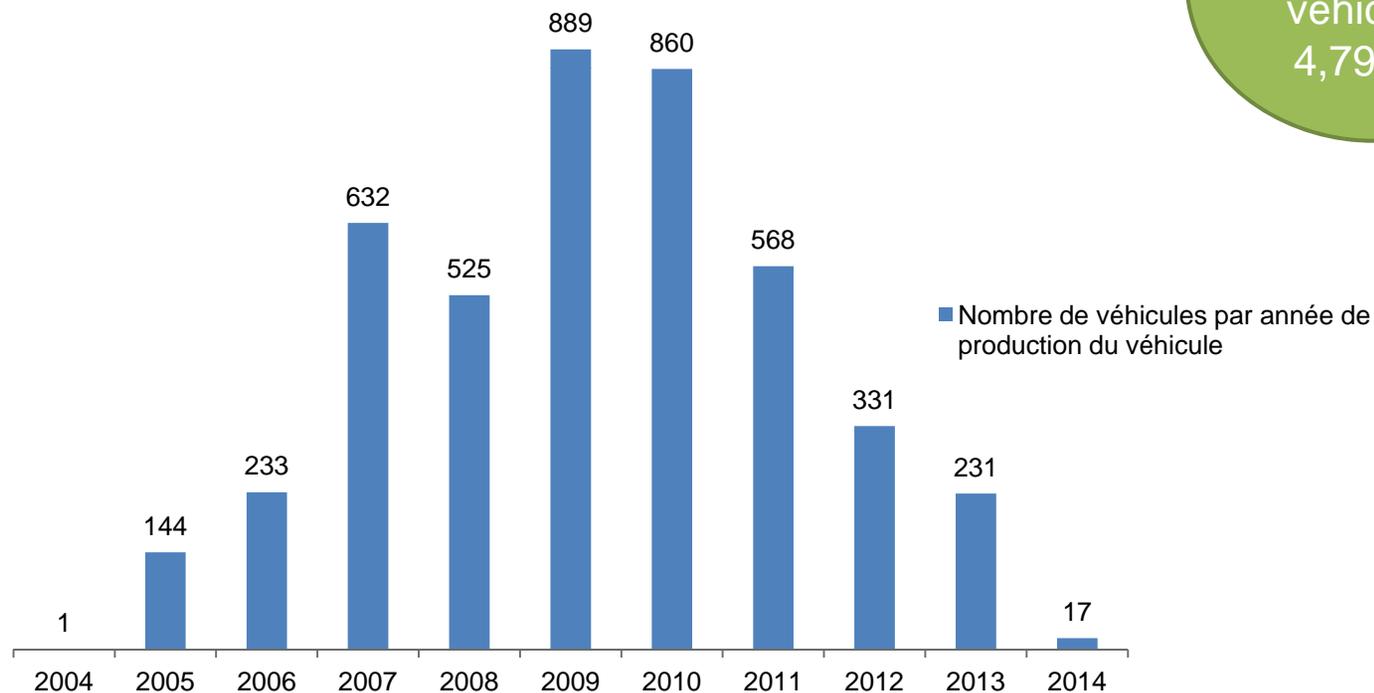
L'industrie de la limousine à Montréal



- *Le territoire est celui de l'Île de Montréal*
- *131 limousines berlines*
- *91 limousines grands luxes*
- *113 propriétaires de permis de limousines*

Qualité des véhicules

L'âge de la flotte de véhicules taxi en 2013



Âge moyen
des
véhicules
4,79 ans



La sécurité des chauffeurs

Ce qui a été fait

- 1997 Dépôt d'un plan de sécurité optimal pour l'industrie du taxi (41 recommandations)
- 2009 Création du comité de travail sur la sécurité des chauffeurs par le Bureau du taxi regroupant; TAQ, CPCDIT, Proprio taxi, AHTT, MTQ, SPVM
- 2010 Nouveaux lanternons prescrits par règlement et intégrant un dispositif d'alerte 911
- 2010 Participation à l'étude américaine du NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) évaluant les caméras de sécurité versus les cloisons
- 2013 Participation à l'étude du NIOSH sur les spécifications requises pour les caméras selon règles établies
- 2013 Projet pilote véhicules munis de caméra (MV-1)

Comité sur la sécurité des chauffeurs

Retour sur les pistes de solutions retenues par le comité sur la sécurité des chauffeurs en 2009

- ⦿ **Rendre obligatoire un signal lumineux 9-1-1 sur les lanternons**
- ⦿ **Mettre à contribution les nouvelles technologies**
 - Implantation d'un système de caméra de sécurité
 - Système de repérage par satellite
 - Bouton d'urgence relié directement au 9-1-1
 - Éliminer le paiement en monnaie (favoriser le crédit ou débit)
- ⦿ **Réactiver les programmes de prévention**
- ⦿ **Offrir de la formation pour les chauffeurs en matière de sécurité**

Le rapport « La sécurité des chauffeurs de taxi à Montréal : analyse de données policières et d'un sondage de victimisation » fût produit à la demande du comité

L'expérience américaine

Caméra vs cloison

Résultats de l'étude menée par Dr. Cammie Chaumont Menéndez du National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) en 2012 dans 26 grandes villes américaines

L'étude avait pour objectif d'évaluer l'efficacité des caméras et des cloisons de sécurité dans les taxis dans les villes ayant connu des homicides de chauffeurs de taxi



Cloison : vitre protectrice permettant de séparer les occupants de la banquette arrière de ceux de la banquette avant

L'expérience américaine (suite)

- Le NIOSH a identifié les mêmes facteurs de risques qui ont été établis dans le plan de sécurité optimal pour l'industrie du taxi (1997) à Montréal pour les chauffeurs de taxi
 - L'échange d'argent et la possession de valeurs
 - Le travail individuel ou en petit groupe
 - Le travail la nuit ou tôt le matin
 - Le travail dans des quartiers à risque

L'expérience américaine (suite)

En conclusion l'expérience démontre que :

- ⊙ L'installation de caméra semble avoir joué un rôle concluant dans le nombre d'homicides des chauffeurs de taxi
« Les quatre villes américaines (Las Vegas, Portland, San Francisco, Seattle) ayant obligé, par voie réglementaire, l'installation de caméra ont vu le taux d'homicide réduit à zéro »
- ⊙ Rien ne démontre que la cloison joue un rôle dans la réduction des homicides des chauffeurs de taxi

Faits intéressants à Montréal

- ⦿ Le Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009 permet déjà l'installation de cloison (art. 50) et de caméra de sécurité (art. 33)
- ⦿ Dans la dernière année, environ 100 caméras ont été installées par les mandataires de taximètre* sans norme spécifique de qualité et de contrôle
- ⦿ L'installation de caméra de sécurité dans les véhicules taxi est comparable à ce que l'on retrouve dans les magasins, dépanneurs ou stations-service

* Selon les données recueillies chez les mandataires de taximètre qui effectuent ces types d'installation

Faits intéressants à Montréal (suite)

- L'installation de cloison qui est légale au Québec, pose certains problèmes aux propriétaires de taxi
 - Les véhicules sont de plus en plus petits, peu de place pour les clients à l'arrière après l'installation des cloisons
 - Les véhicules sont souvent utilisés à titre personnel par les propriétaires
 - Les nouveaux véhicules contiennent des coussins gonflables dans les parois latérales compliquant l'ancrage de la cloison
 - En tout, une centaine de cloisons furent installées. La dernière installation date de 15 ans*

* Selon les données recueillies chez les mandataires de taximètre qui effectuent ces types d'installation



La sécurité des usagers

Vérification des antécédents judiciaires

- La Loi sur le transport par taxi prévoit, depuis 2001, que pour obtenir, maintenir ou renouveler un permis de chauffeur de taxi (aux 2 ans dans le cas du renouvellement), une personne doit fournir un certificat de vérification des antécédents judiciaires, et ce, pour l'ensemble du Québec
- Cette disposition permet de filtrer les chauffeurs déclarés coupables d'un acte criminel au cours des cinq dernières années
- Il importe maintenant d'établir un protocole d'entente avec un corps policier afin d'obtenir un tarif et un délai raisonnables pour la vérification des antécédents de la totalité des chauffeurs de taxi, tel que prescrit par la Loi

Le transport illégal un phénomène en croissance

On entend par « transport illégal » tout transport de personnes qui contrevient à l'article 117 de la Loi concernant les services de transport par taxi – chapitre S-6.01

« Article 117 : Commet une infraction la personne qui :

1° sans être titulaire d'un permis de propriétaire de taxi, offre ou effectue un transport rémunéré de personnes à l'aide d'une automobile;... »

Exemples de transport illégal

- Les chauffeurs utilisant leur véhicule personnel et s'annonçant sur les sites de petites annonces
- Le covoiturage payant
- Le transport par limousine sans détenir de permis
- Le transport d'escortes ou de danseuses

Transport aeroport Trudeau moins de \$1/km



Date de l'affichage 29-mars-14
 Dernière mise à jour 29-mars-14
 Adresse Longueuil, QC J4H
[Afficher la carte](#)

Vous cherchez un transport pour l'aéroport j
 Disponible de 3h-10h du matin
 Pour infos

Cette annonce a été affichée avec [Epp Kijiji](#)

je ofrece service de deplace pour escorte

salut je suis un homme serieux je ofrece service de deplace pour scorte dans la ville du quebec le fin de semaine vendredi et samedi tu me appele ou texte

Ville: Québec - 236 Km



[Détails](#) [Envoyer un message](#) [Envoyer à un ami](#) 2014-03-11

Québec > Grand Montréal > Ville de Montréal > services > mariage dans Ville de Montréal > Code de l'annonce 580

SERVICE DE LIMOUSINE BALS DE FINISSANT ET MARIAGES



Date de l'affichage 04-avr.-14
 Dernière mise à jour 04-avr.-14
 Adresse City of Montréal
[Afficher la carte](#)

Bonjour compagnie de limousine a Montreal avec plus c en meme temps on est une etape plus haute que la cor sont recent nouveau modele on a de toute les marques tous les faires contacter nous pour plus dinfo

Hi limousine company in Montreal with over 35 years ex people at the same time We are a step above the comp new clean and luxurious we have them all from sedans l weddings right on the town airports anything you want

CHAUFFEUR PRIVÉS 7/7 MONTRÉAL ET ENVIRONS

Bonjour, si vous êtes à la recherche d'un chauffeur qui fait de la courtoise ou longue distance contactez moi. Véhicule propre et spacieux. Pour tout type de déplacement, s'adresse a tous et toutes. Bon prix, pour ...

Ville: Montréal - 0 Km



[Détails](#) [Envoyer un message](#) [Envoyer à un ami](#)

Les dangers du transport illégal

- ⦿ Impossible d'identifier le chauffeur ou sa voiture
- ⦿ Aucune géolocalisation du véhicule
- ⦿ Chauffeur sans formation adéquate de transport de personnes
- ⦿ Véhicule non inspecté
- ⦿ Aucune vérification avant départ du véhicule
- ⦿ Non assujetti au contrôle
- ⦿ Pas d'assurance de transport de personnes
- ⦿ Aucune garantie de service

N'est pas du transport illégal

- ⦿ Le transport scolaire
- ⦿ Le transport bénévole
(organisme humanitaire reconnu ou OSBL)
- ⦿ Le service de raccompagnement avec voiture
- ⦿ Le transport de personnes à l'occasion de baptêmes, de mariages et de funérailles (sous certaines conditions)
- ⦿ Le transport par ambulance ou corbillard





Le rayonnement de l'industrie

Le rayonnement

- Tout d'abord, le BTM désire promouvoir l'image des chauffeurs de taxi à titre de professionnel du transport de personnes. Ils sont la porte d'entrée et le mode de transport prisé par la clientèle touristique.



Ils font inévitablement partie intégrante de l'image de la Ville de Montréal.

- Le taxi est le chaînon manquant du cocktail transport de Montréal. Le BTM croit qu'il devrait être partie prenante de l'ensemble des décisions en regard du transport collectif.

Le rayonnement (suite)

- ⦿ Des campagnes de publicité et d'information pourraient mieux faire connaître l'industrie du taxi et les individus qui la constituent.
- ⦿ Également, des postes d'attente modernisés et facilement identifiables par la clientèle pourraient contribuer au rayonnement de l'industrie du taxi à Montréal.

La mise en place de ces mesures vise aussi à faire rayonner l'industrie du taxi en créant une image forte de la Ville lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal. Ainsi, l'industrie du taxi contribuera dignement à l'image de la Ville et en sera un fier ambassadeur.



Fin de la première partie

Propositions du BTM

Accroître la sécurité des chauffeurs et des usagers repose sur plusieurs mesures. Le BTM est conscient que la réussite dépend d'un ensemble de mesures et a donc élaboré des propositions.

Les propositions énoncées visent la sécurité des chauffeurs, la sécurité des usagers et le rayonnement de l'industrie.

Propositions: sécurité des chauffeurs

Dans le but d'optimiser la sécurité des chauffeurs de taxi sur le territoire de l'Île de Montréal, le BTM émet plusieurs propositions :

1. Obliger, par voie réglementaire, l'installation de caméra de sécurité à bord des véhicules dont l'accès aux données devrait être protégé par une boîte noire
2. Encadrer l'installation, l'utilisation et l'accès aux données des caméras par voie réglementaire
3. Obliger, par voie réglementaire, la mise en place d'un système de paiement électronique permettant de diminuer l'argent comptant à bord des véhicules
4. Obliger les chauffeurs à accepter aussi les paiements électroniques

Propositions: sécurité des chauffeurs (suite)

5. Évaluer, et le cas échéant, mettre en place un système de perception permettant le paiement à l'avance le soir et la nuit afin de contrer les vols qualifiés
6. Mettre en œuvre une formation spécifique destinée aux chauffeurs en matière de sécurité
 - Incluse à la formation de base pour les nouveaux chauffeurs
 - Offerte via le programme de formation continue pour les détenteurs de permis
7. Rendre obligatoire la répartition électronique des courses via système de géorépartition afin de connaître la localisation exacte du véhicule lorsqu'un chauffeur est en danger
8. Relier le bouton d'urgence 911, déjà obligatoire pour l'ensemble des taxis à leur centrale d'appels

Propositions du BTM pour la sécurité des usagers

1. Établir un protocole d'entente avec un corps policier afin d'obtenir un tarif et un délai raisonnables pour la vérification des antécédents judiciaires de tous les chauffeurs de taxi
2. Mettre en œuvre des formations spécifiques destinées aux chauffeurs en matière de sécurité
3. Augmenter les efforts afin de contrer le transport illégal sur le territoire de l'Île de Montréal (Augmentation du nombre d'inspecteurs, obtention du pouvoir de saisie des véhicules, augmentation du coût des amendes)
4. Élaborer des campagnes de sensibilisation pour informer la population sur le fléau qu'est le transport illégal. Par ces campagnes de sécurité, les usagers seraient en mesure de bien identifier les taxis légaux et professionnels

Propositions du BTM pour le rayonnement du taxi

1. Promouvoir l'image des chauffeurs à titre de professionnel du transport de personnes par le biais de campagnes de publicité et d'information
2. Inclure le BTM dans les projets de transport de la Ville de Montréal particulièrement en matière de transport collectif
3. Soutenir les démarches d'électrification d'une partie de la flotte de taxis et de limousines entreprises par l'industrie
 - Projet conjoint du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT) et de l'Association des limousines du Québec (ALQ) en lien avec la Politique de la mobilité durable du ministère des Transport du Québec (MTQ)
 - Permet de rajeunir la flotte et d'améliorer l'image de marque de l'industrie

Propositions du BTM pour le rayonnement du taxi

4. Mettre en place des postes d'attente modernisés et facilement identifiables par la clientèle en retenant, et en mettant de l'avant le projet Folium, coup de cœur de l'industrie et du public lors du concours d'idées organisé par Design Montréal



- Les postes d'attente seront munis de bornes électriques
- Ces postes d'attente contribueront à améliorer l'image de marque de la Ville lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Financement des mesures proposées

Les différentes mesures proposées ont un coût qui repose sur les acteurs de l'industrie. Il importe de trouver des solutions afin d'alléger le fardeau financier de l'implantation de ces mesures.

Le BTM propose différentes mesures.

Financement des mesures proposées

1. Permettre la publicité et la promotion culturelle et touristique à partir d'un écran interactif à l'intérieur des véhicules
2. Profiter du pouvoir d'achat regroupé de l'industrie par des appels d'offres gérés par le BTM
 - Permet de réduire grandement les coûts inhérents à l'achat d'une caméra de sécurité ou autres modules
 - L'achat par appel d'offres permet de réduire le nombre d'intervenants touchant une marge de profit sur le produit, et ainsi réaliser des économies importantes

Financement des mesures proposées (suite)

3. Mettre en œuvre le fonds de développement permettant de financer les projets proposés

Par le biais de diverses sources de financement dont des redevances sur la publicité diffusée sur les écrans à l'intérieur des véhicules taxi, le fonds permettra d'alléger le fardeau financier de l'industrie

Exemple: achat de caméras de sécurité, modules électroniques de paiement, écrans de publicité

4. Finalement, par sa lutte au transport illégal, le BTM permet à l'industrie de reprendre les revenus subtilisés par les contrevenants



Merci !